

Prison au Pakistan pour l'expulsé du nouvel an

IMMIGRATION Le Réseau Education sans frontières s'inquiète du sort d'un jeune arrivé en France en 2004.

Ahmed Sohail, 23 ans dont huit passés en France, a été expulsé lundi vers le Pakistan suite à une obligation de quitter le territoire français (OQTF). A 1 h 41 durant la nuit du réveillon, il a averti Réseau Education sans frontières (RESF) de son arrivée à Karachi dans un message vocal : «*Allô, bonsoir madame, désolé de vous déranger [...], je suis arrivé [...] à Karachi. [...] Ils m'ont [en]fermé [...]. Je ne sais pas ce qu'ils vont faire. [...] Je suis dans la merde.*»

Au ministère de l'Intérieur, on se dit étonné : «*Certes, les personnes éloignées du territoire sont remises aux autorités. Mais s'il n'a pas commis de délit dans son pays d'origine, il n'y a pas de raison qu'il soit mis en prison.*» D'après RESF, le risque d'un emprisonnement est si réel qu'un oncle d'Ahmed Sohail résidant en France mobilise déjà ses contacts au Pakistan afin de trouver les 1500 euros de caution que demanderait la police pour sa libération.

Le jeune homme, qui aurait été confié à un passeur par ses parents en 2004, est arrivé seul en France à 15 ans. Après une période d'errance,

il est pris en charge en 2006 par l'aide sociale à l'enfance (ASE) de Colombes (Hauts-de-Seine) et obtient un CAP de plomberie chez les Apprentis d'Auteuil en 2009. D'après RESF, il décroche ensuite une promesse d'embauche d'un plombier français. Qui finit par perdre patience devant les délais imposés par la préfecture de Seine-Saint-Denis pour fournir un titre de séjour de salarié. Le plombier renonce, et Ahmed travaille donc au noir avec, depuis mai 2011, une OQTF sur le dos.

Lorsqu'il est contrôlé en novembre 2012 dans le métro, il est sans ticket, sans papiers et en possession «*d'une barrette de cannabis et d'un portable volé*», selon le ministère de l'Intérieur. «*L'histoire du portable est un mensonge, et Ahmed n'avait sur lui qu'un joint*», s'indigne Richard Moyon, de RESF. Placé dans le centre de rétention de Vincennes (Val-de-Marne), Ahmed passe devant le tribunal administratif le 21 novembre. «*Le tribunal a estimé qu'il ne rentrait pas dans les critères de régularisation, parce qu'il n'a pas présenté de diplôme*», assure un conseiller de Manuel

Valls. «*Nous avons envoyé au ministère des attestations de la fondation d'Auteuil et de l'ASE pour le prouver*», réplique RESF. Qui attend un appel du jeune homme pour élaborer une stratégie de retour. Place Beauvau, on ne faisait montre hier d'aucune sollicitude pour le sort d'Ahmed, qui a grossi le chiffre prévisionnel de 35 000 expulsés de 2012, contre 32 900 en 2011.

ANNA CUXAC

